

LENS, le 17 juin 2026

**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle la Vie de La Cité – Accès aux services  
publics et ressources internes  
Direction Gestion des Assemblées  
Affaire suivie par Mme BLOTTIAUX  
VB/BB

Mesdames et Messieurs

les adjoints au maire  
les conseillers municipaux délégués  
les conseillers municipaux

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de trouver ci-joint le procès-verbal de la réunion du  
Conseil Municipal du 7 avril 2026.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer,  
Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, l'expression de mes sentiments les  
meilleurs.



Sylvain ROBERT  
Maire de LENS



**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

**PROCES VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====

**SEANCE DU MARDI 7 AVRIL 2026**

=====

Pôle Vie de la Cité –  
Accès aux services publics  
et ressources internes  
Service Gestion des Assemblées

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 avril, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est rassemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 31 mars 2026.

**Etaient présents** : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme KAUFMANN, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme DEGOUVE, M. OUDJANI, Mme DAVID, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes BARBAUT, NION, MM. NYCZ, DAUBRESSE, Mme ROPERTO, M. LANNOY, Mmes LAGNIEZ, BRAET, DUPUIS, MM. COURCOL, BILLEBAULT, LOURDEL, WATTIER, Mmes PETERSEN, ESSAIDI, M. DE SCHEPPER, Mmes COROENNE, LAUWERS, ZAVODSKI, MM. PONTIHIEU, CLAVET, Mme MAY, MM. AUDANT, OZOG.

**Etait excusée** :

Mme GLEMBBA ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH.

**Etait absent** : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Mélissa PETERSEN, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur ROBERT :

Allez, il est 14 heures, nous allons pouvoir démarrer cette séance de conseil municipal et donc je laisse la parole à Monsieur GONZALEZ pour l'appel des membres.

Monsieur GONZALEZ :

Merci Monsieur le Maire.

(Appel des membres par Monsieur GONZALEZ)

Monsieur ROBERT :

Je vous propose de confier le secrétariat de cette séance à Madame PETERSEN, si elle l'accepte. Oui ? Merci.

Le compte-rendu de notre séance du 10 décembre dernier doit être mis au vote. Sachant qu'une partie de cette assemblée n'était pas membre du conseil municipal, je dois quand même procéder à cette approbation.

Donc, que celles et ceux qui approuvent le compte-rendu, le manifestent en levant la main.

Monsieur CLAVET, il y avait une demande d'intervention ou vous votez « pour » ?

(propos inaudibles - sans micro de Monsieur CLAVET)

Monsieur ROBERT :

Alors, on ne va pas faire une minute de silence parce que vous savez qu'il y avait aussi d'autres personnes qui sont aujourd'hui entre la vie et la mort et on va attendre malheureusement. C'est peut-être un peu prématuré de se concentrer uniquement sur une personne, sachant que vous en avez deux malheureusement qui sont en urgence absolue. Donc, on y reviendra, mais on a un conseil communautaire vendredi prochain. *(Pour la bonne compréhension de tous, il est précisé que la situation évoquée est consécutive à l'accident survenu au passage à niveau de BULLY-LES-MINES/MAZINGARBE le 7 avril 2026)*

Je reviens à l'ordre du jour de cette séance donc du 10 décembre dernier. Que celles et ceux qui l'acceptent le manifestent en la main. Merci.

Abstentions ? 9.

Le compte-rendu est adopté, il n'y a pas de vote « contre ».

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

**Pour..... 30**

**Contre..... 0**

**Abstentions..... 9 (M. Bruno CLAVET, Mme Isabelle COROENNE, M. Maxime OZOG, Mme Virginie ZAVODSKI, M. Alexis AUDANT, Mme Frédérique LAUWERS, M. Jonathan PONTHEU, Mme Marie MAY et M. Serge DE SCHEPPER)**

Je vous rappelle

- qu'on a lu la charte de l' élu local au dernier conseil d' installation - que l' article 2 de la loi 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l' exercice par les élus locaux de leur mandat, mentionne « Au titre de la charte de l' élu local, celui-ci veille à prévenir ou faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l' organe délibérant dont il est membre. L' élu local s' engage à les faire connaître avant le débat et le vote. »

- que, conformément aussi à notre règlement intérieur, les séances sont publiques et le public doit observer le silence durant toute la durée de la séance. Toutes marques d' approbation ou de désapprobation sont formellement interdites.

- que les débats sont enregistrés, donc je vous demande d' être en possession du micro avant de pouvoir vous exprimer,

- et que donc l' ensemble de ces rapports, compte-tenu que nous allons seulement installer les commissions, n' ont pu être examinés au préalable en commissions respectives, sachant qu' on est sur un conseil qui est en partie technique avec le vote et l' installation de plusieurs commissions dont on a déterminé les modalités d' élection lors du conseil d' installation.

#### **QUESTION N° 1**

#### **DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Monsieur ROBERT :

La première délibération appelle les décisions prises en application de l' article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ?

Une demande de vote ? (demande de vote de Monsieur CLAVET)

On met donc au vote la délibération n° 1.

Vote « pour » ? Merci.

Abstentions ? 9

Pas de vote « contre » ?

La délibération est adoptée.

⇒ **Adoptée à l' unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

**Pour..... 30**

**Contre..... 0**

**Abstentions..... 9 (M. Bruno CLAVET, Mme Isabelle COROENNE, M. Maxime OZOG, Mme Virginie ZAVODSKI, M. Alexis AUDANT, Mme Frédérique LAUWERS, M. Jonathan PONTHEU, Mme Marie MAY et M. Serge DE SCHEPPER)**

**QUESTION N° 2**  
**COMMISSIONS MUNICIPALES – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 2 vise à l'élection des représentants du conseil municipal dans les commissions municipales.

Nous avons arrêté à 13 le nombre de membres de chaque commission par délibération en date du 22 mars dernier. Donc, l'élection des membres se fait sur une même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Vous avez eu les modalités dans votre document de conseil.

Chaque vote - je vais y revenir à chaque fois - doit se faire à bulletin secret, sauf si l'unanimité du Conseil décide que ça peut se faire à main levée. Donc je dois demander si la totalité des élus souhaitent un vote à main levée ou s'il y a un élu qui souhaite un vote à bulletin secret. On a préparé les bulletins pour le vote à bulletin secret.

Donc souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? Que celles et ceux qui le souhaitent lèvent la main. Pas d'abstention ? On a donc l'unanimité, on peut procéder au vote à main levée sur cette délibération.

Nous avons donc obtenu les candidatures avec une date de dépôt fixée au 1<sup>er</sup> avril 2026 à 12 heures. Y a-t-il des modifications dans les listes que nous avons obtenues ? Non.

Donc je vais vous faire la lecture de ces listes pour pouvoir procéder au vote.

Donc pour la liste « LENS TOUJOURS »

- pour la commission service à la population, Madame Fatima AIT CHKHEBBIH, Madame Sophie KAUFMANN, Madame Ludivine DEGOUVE, Monsieur Cherif OUDJANI, Madame Maryse BARBAUT, Madame Virginie GLEMBA, Monsieur Pierre-Yves COURCOL, Madame Patricia BRAET, Madame Sonia DUPUIS et Madame Armelle ROPERTO.

- pour la commission des finances, Messieurs Thibaut GHEYSENS, Pierre MAZURE, Jean-François CECAK, Farid BOUKHERCHA, Antoine WATTIER, Mickaël BILLEBAULT, Madame Adeline DAVID, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Mesdames Inès ESSAIDI et Laure MEPHU NGUIFO.

- et pour la commission travaux - aménagement, Monsieur Jean-Pierre HANON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Messieurs Jean-Christophe DESOUTTER, Sébastien LANNOY, Francis NYCZ, Mesdames Christiane NION, Sandrine LAGNIEZ, Monsieur Jordan LOURDEL, Mesdames Mélissa PETERSEN et Héléne CORRE.

Pour la liste « ENSEMBLE, SAUVONS LENS ! »

- pour la commission services à la population, Monsieur Bruno CLAVET, Mesdames Isabelle COROENNE, Marie MAY,

- pour la commission des finances, Monsieur Jonathan PONTHEU, Madame Frédérique LAUWERS, Monsieur Maxime OZOG,

- et pour la commission travaux-aménagement, Monsieur Alexis AUDANT, Madame Virginie ZAVODSKI et Monsieur Serge DE SCHEPPER.

Il n'y a pas de modifications ? Donc je procède au vote à main levée.

Que celles et ceux qui votent pour la liste « LENS TOUJOURS » le manifestent en levant la main.

C'est enregistré. Merci.

Pour la liste « ENSEMBLE, SAUVONS LENS ! » : 9.

C'est enregistré.

On attend le résultat.

(Opérations de vote et de dépouillement)

Merci beaucoup.

Donc inscrits : 39

Votants : 39.

La liste « LENS TOUJOURS » a obtenu 30 voix

La liste « ENSEMBLE SAUVONS LENS ! » : 9 voix,

donc avec la répartition :

sont attribués au quotient pour 30 voix avec un quotient de 3 :

- 10 sièges pour la liste « LENS TOUJOURS »

- et 3 sièges pour la liste « ENSEMBLE SAUVONS LENS ! ».

Merci beaucoup.

**Avec l'accord unanime de l'assemblée, il a été procédé au vote à mains levées.**

Les résultats du scrutin sont les suivants :

INSCRITS ..... : 39

VOTANTS ..... : 39

ABSTENTIONS ..... : 0

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 39

NOMBRE DE SIEGES A REPARTIR : 13

QUOTIENT : suffrages exprimés / nb de sièges à répartir :  $39 / 13 = 3$

ONT OBTENU :

- . liste "LENS TOUJOURS" ..... 30 voix
- . liste "ENSEMBLE, SAUVONS LENS !" ..... 9 voix

**SIEGES ATTRIBUES AU QUOTIENT**

(Nombre de voix que divise le quotient, le tout arrondi à l'entier inférieur)

- . liste "LENS TOUJOURS" ..... 10 sièges
- . liste "ENSEMBLE, SAUVONS LENS !" ..... 3 sièges

Au final, la répartition des sièges est la suivante :

- . liste "LENS TOUJOURS" ..... 10 sièges
- . liste "ENSEMBLE, SAUVONS LENS !" ..... 3 sièges

**Sont donc déclarés élus en qualité de membres des commissions municipales :**

Commission Services à la population :

- Mme AIT CHIKHEBBIH Fatima
- Mme KAUFMANN Sophie
- Mme DEGOUVE Ludivine
- M. OUDJANI Chérif
- Mme BARBAUT Maryse
- Mme GLEMBA Virginie
- M. COURCOL Pierre-Yves
- Mme BRAET Patricia
- Mme DUPUIS Sonia
- Mme ROPERTO Armelle
- M. CLAVET Bruno
- Mme COROENNE Isabelle
- Mme MAY Marie

Commission Finances :

- M. GHEYSSENS Thibault
- M. MAZURE Pierre
- M. CECAK Jean-François
- M. BOUKERCHA Farid
- M. WATTIER Antoine
- M. BILLEBAULT Mickaël
- Mme DAVID Adeline
- M. DAUBRESSE Thierry
- Mme ESSAIDI Inès
- Mme MEPHU NGUIFO Laure
- M. PONTHEU Jonathan
- Mme LAUWERS Frédérique
- M. OZOG Maxime

Commission Travaux – Aménagement :

- M. HANON Jean-Pierre
- Mme MEPHU NGUIFO Laure
- M. DESOUTER Jean-Christophe
- M. LANNOY Sébastien
- M. NYCZ Francis
- Mme NION Christiane
- Mme LAGNIEZ Sandrine
- M. LOURDEL Jordan
- Mme PETERSEN Mélissa
- Mme CORRE Hélène
- M. AUDANT Alexis
- Mme ZAVODSKI Virginie
- M. DE SCHEPPER Serge

### **QUESTION N° 3**

#### **COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES ET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 3 vise, pour la commission d'appel d'offres, à approuver le règlement intérieur que nous avons établi en 2020 et donc qu'il vous est proposé de prolonger pour cette mandature.

Y a-t-il des remarques ?  
Pas de demande de vote ?

Le règlement intérieur est donc approuvé pour la commission d'appel d'offres.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

### **QUESTION N° 4**

#### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 4 concerne l'élection des membres du conseil municipal au sein de cette commission.

Là encore, nous pouvons faire un vote à bulletin secret ou un vote à main levée si l'unanimité du Conseil le manifeste.

Quelles sont celles et ceux qui souhaitent un vote à bulletin secret ? Personne.  
Pas d'abstention ? Donc nous avons l'unanimité.

Nous pouvons procéder au vote à main levée pour cette délibération n° 4.

Les candidatures présentées

- par la liste « LENS TOUJOURS » au titre de délégués titulaires sont : Madame Maryse BARBAUT, Messieurs Jean-Pierre HANON, Jean-Christophe DESOUTTER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Mickaël BILLEBAULT; au titre des délégués suppléants, Messieurs Jean-François CECAK, Thibault GHEYSENS, Madame Inès ESSAIDI, Messieurs Jordan LOURDEL, Sébastien LANNOY,

- par la liste « ENSEMBLE SAUVONS LENS ! », au titre de délégués titulaires : Madame Frédérique LAUWERS, Monsieur Maxime OZOG, Madame Isabelle COROENNE, Messieurs Serge DE SCHEPPER et Jonathan PONTHEU et au titre de délégués suppléants : Madame Virginie ZAVODSKI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Marie MAY et Monsieur Alexis AUDANT.

Pas de modification dans ces listes ? On procède donc au vote.

Que celles et ceux qui votent

- pour la liste « LENS TOUJOURS » le manifestent en levant la main. C'est bon. Merci
- pour la liste « ENSEMBLE SAUVONS LENS ! » : 9.

Merci beaucoup.

On fait le prorata : 39 votants.

Ont obtenu :

- pour la liste « LENS TOUJOURS » : 30 voix
- pour la liste « ENSEMBLE SAUVONS LENS ! » : 9 voix,

ce qui fait avec la répartition en fonction des voix et des modalités d'attribution au quotient :

- « LENS TOUJOURS » : 4 sièges,
- « ENSEMBLE SAUVONS LENS ! » : 1 siège.

**Avec l'accord unanime de l'assemblée, il a été procédé au vote à mains levées.**

Les résultats du scrutin sont les suivants :

INSCRITS .....	: 39
VOTANTS .....	: 39
ABSTENTIONS .....	: 0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	: 39

NOMBRE DE SIEGES A REPARTIR : 5

QUOTIENT : suffrages exprimés / nb de sièges à répartir :  $39 / 5 = 7,8$

ONT OBTENU :

. liste "LENS TOUJOURS" .....	30 voix
. liste "ENSEMBLE SAUVONS LENS !" .....	9 voix

SIEGES ATTRIBUES AU QUOTIENT

(Nombre de voix que divise le quotient, le tout arrondi à l'entier inférieur)

. liste "LENS TOUJOURS" .....	3 sièges
. liste "ENSEMBLE, SAUVONS LENS !" .....	1 siège

SIEGE(S) ATTRIBUE(S) AU PLUS FORT RESTE

. liste "LENS TOUJOURS" .....	1 siège
. liste "ENSEMBLE, SAUVONS LENS !" .....	0 siège

Au final, la répartition des sièges est la suivante :

. liste "LENS TOUJOURS" .....	4 sièges
. liste "ENSEMBLE, SAUVONS LENS !" .....	1 siège

**Sont donc déclarés élus en qualité de membres de la commission d'appel d'offres de la Ville de Lens :**

Membres titulaires

- 1) Mme BARBAUT Maryse
- 2) M. HANON Jean-Pierre
- 3) M. DESOUTTER Jean-François
- 4) Mme MEPHU NGUIFO Laure
- 5) Mme LAUWERS Frédérique

Membres suppléants

- 1) M. CECAK Jean-François
- 2) M. GHEYSENS Thibault
- 3) Mme ESSAIDI Inès
- 4) M. LOURDEL Jordan
- 5) Mme ZAVODSKI Virginie

**QUESTION N° 5**

**COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Monsieur ROBERT :

Pour la délibération n° 5 : mêmes modalités, même procédure pour l'élection des membres du Conseil municipal à la commission de délégation de service public.

Est-ce que quelqu'un souhaite faire un vote à bulletin secret ? Non.  
Pas d'abstention ? Donc on a l'unanimité.

On peut procéder là également à un vote à main levée.

Nous avons donc reçu

- pour la liste « LENS TOUJOURS » les candidatures comme titulaires de : Madame Maryse BARBAUT, Messieurs Jean-Pierre HANON, Jean-Christophe DESOUTTER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Mickaël BILLEBAULT, et comme suppléants de : Messieurs Jean-François CECAK, Thibault GHEYSENS, Madame Inès ESSAIDI, Messieurs Jordan LOURDEL, Sébastien LANNOY.

- pour la liste « ENSEMBLE SAUVONS LENS ! » les candidatures comme titulaires de : Monsieur Alexis AUDANT, Mesdames Marie MAY, Virginie ZAVODSKI, Frédérique LAUWERS, Monsieur Bruno CLAVET, et comme suppléants de : Monsieur Jonathan PONTHEU, Madame Isabelle COROENNE, Messieurs Serge DE SCHEPPER et Maxime OZOG.

Que celles et ceux qui votent

- pour la liste « LENS TOUJOURS » le manifestent en levant la main : 30 voix. Merci.
- pour la liste « ENSEMBLE SAUVONS LENS ! » : 9 voix.

C'est enregistré. Merci beaucoup.

Avec 30 votants, on a le même prorata que pour la délibération précédente, ce qui fait

- 4 sièges pour la liste « LENS TOUJOURS »,
- 1 siège pour la liste « ENSEMBLE SAUVONS LENS ! ».

**Avec l'accord unanime de l'assemblée, il a donc été procédé au vote à mains levées.**

Les résultats du scrutin sont les suivants :

INSCRITS .....	: 39
VOTANTS .....	: 39
ABSTENTIONS .....	: 0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	: 39

NOMBRE DE SIEGES A REPARTIR : 5

QUOTIENT : suffrages exprimés / nb de sièges à répartir :  $39 / 5 = 7,8$

ONT OBTENU :

. liste "LENS TOUJOURS" .....	30 voix
. liste "ENSEMBLE SAUVONS LENS !" .....	9 voix

**SIEGES ATTRIBUES AU QUOTIENT**

(Nombre de voix que divise le quotient, le tout arrondi à l'entier inférieur)

. liste "LENS TOUJOURS" .....	3 sièges
. liste "ENSEMBLE, SAUVONS LENS !" .....	1 siège

**SIEGE(S) ATTRIBUE(S) AU PLUS FORT RESTE**

. liste "LENS TOUJOURS" .....	1 siège
. liste "ENSEMBLE, SAUVONS LENS !" .....	0 siège

Au final, la répartition des sièges est la suivante :

. liste "LENS TOUJOURS" .....	4 sièges
. liste "ENSEMBLE, SAUVONS LENS !" .....	1 siège

**Sont donc déclarés élus en qualité de membres de la commission de délégation de service public de la Ville de Lens :**

Membres titulaires :

- 1) Mme BARBAUT Maryse
- 2) M. HANON Jean-Pierre
- 3) M. DESOUTTER Jean-François
- 4) Mme MEPHU NGUIFO Laure
- 5) M. AUDANT Alexis

Membres suppléants :

- 1) M. CECAK Jean-François
- 2) M. GHEYSENS Thibault
- 3) Mme ESSAIDI Inès
- 4) M. LOURDEL Jordan
- 5) M. PONTHEU Jonathan

## QUESTION N° 6

### COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – ELECTION DES REPRESENTANTS

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Monsieur ROBERT :

Délibération n° 6 : élection des représentants à la commission consultative des services publics locaux.

Là encore, que celles et ceux qui souhaitent un vote à bulletin secret le manifestent en levant la main. Il n'y en a pas.

Pas d'abstention ? On peut donc faire un vote à main levée.

Les candidatures devaient être également remises pour le 1er avril.

Nous avons reçu :

- pour la liste « LENS TOUJOURS » : les candidatures de Messieurs Chérif OUDJANI, Antoine WATTIER, Sébastien LANNOY, Mickaël BILLEBAULT, Madame Ludivine DEGOUVE en qualité de titulaires, et en qualité de suppléants, Monsieur Thibault GHEYSENS, Mesdames Patricia BRAET, Inès ESSAIDI, Monsieur Jordan LOURDEL et Madame Maryse BARBAUT.

- et pour la liste « ENSEMBLE SAUVONS LENS ! » : les candidatures de Monsieur Jonathan PONTHEU, Madame Frédérique LAUWERS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Serge DE SCHEPPER en qualité de titulaires, et en qualité de suppléants : Monsieur Maxime OZOG, Madame Marie MAY, Monsieur Alexis AUDANT et Madame Virginie ZAVODSKI.

Que celles et ceux qui souhaitent voter

- pour la liste « LENS TOUJOURS » le manifestent en levant la main. Merci.

- pour la liste « ENSEMBLE SAUVONS LENS ! » ? c'est enregistré. Merci.

30 voix et 9 voix donc toujours 4 sièges et un siège.

Donc les quatre premiers titulaires de la liste « LENS TOUJOURS » et le premier titulaire de la liste « ENSEMBLE SAUVONS LENS ! » sont élus, pareil pour les suppléants.

**Avec l'accord unanime de l'assemblée, il a donc été procédé au vote à mains levées.**

Les résultats du scrutin sont les suivants :

INSCRITS .....	: 39
VOTANTS .....	: 39
ABSTENTIONS .....	: 0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	: 39

NOMBRE DE SIEGES A REPARTIR : 5

QUOTIENT : suffrages exprimés / nb de sièges à répartir :  $39 / 5 = 7,8$

ONT OBTENU :

. liste "LENS TOUJOURS" .....	30 voix
. liste "ENSEMBLE SAUVONS LENS !" .....	9 voix

#### SIEGES ATTRIBUES AU QUOTIENT

(Nombre de voix que divise le quotient, le tout arrondi à l'entier inférieur)

- . liste "LENS TOUJOURS"..... 3 sièges
- . liste "ENSEMBLE, SAUVONS LENS !"..... 1 siège

#### SIEGE(S) ATTRIBUE(S) AU PLUS FORT RESTE

- . liste "LENS TOUJOURS"..... 1 siège
- . liste "ENSEMBLE, SAUVONS LENS !"..... 0 siège

Au final,

la répartition des sièges est la suivante :

- . liste "LENS TOUJOURS"..... 4 sièges
- . liste "ENSEMBLE, SAUVONS LENS !"..... 1 siège

**Sont donc déclarés élus en qualité de membres de la commission consultative des services publics locaux de la Ville de Lens :**

#### Membres titulaires :

M. OUDJANI Chérif  
M. WATTIER Antoine  
M. LANNOY Sébastien  
M. BILLEBAULT Mickaël  
M. PONTHEIU Jonathan

#### Membres suppléants :

M. GHEYSENS Thibault  
Mme BRAET Patricia  
Mme ESSAIDI Inès  
M. LOURDEL Jordan  
M. OZOG Maxime

#### **QUESTION N° 7**

#### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ELECTION DES REPRESENTANTS**

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

#### Monsieur ROBERT :

Pour le conseil d'administration du CCAS, je ne vais pas vous demander si vous souhaitez un vote à main levée. La loi nous impose de faire un scrutin secret.

Nous avons donc reçu les candidatures :

- pour la liste « LENS TOUJOURS » de Mesdames Fatima AIT CHIKHEBBIH, Ludivine DEGOUVE, Monsieur Mickaël BILLEBAULT, Madame Virginie GLEMBA, Monsieur Farid BOUKERCHA, Mesdames Patricia BRAET, Sonia DUPUIS et Monsieur Francis NYCZ,

- et pour la liste « ENSEMBLE SAUVONS LENS ! » de Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Frédérique LAUWERS, Monsieur Alexis AUDANT, Madame Virginie ZAVODSKI, Monsieur Maxime OZOG, Madame Marie MAY et Monsieur Jonathan PONTHEIU.

Donc on va distribuer les bulletins sauf s'il y a des modifications, non ? C'est parfait, on distribue les bulletins.

(Opérations de vote)

Monsieur ROBERT :

Alors, pour le dépouillement, la plus jeune de l'assemblée, c'est Inès ESSAIDI, et le doyen, c'est Pierre MAZURE pour la composition du bureau de vote, si vous le voulez bien. Si Monsieur OZOG veut y assister, il n'y a pas de problème, comme vous êtes le deuxième plus jeune, pour le dépouillement.

(Opérations de dépouillement)

En attendant le dépouillement et pour éviter la lecture fastidieuse de toutes les représentations reprises dans la délibération n° 9, est-ce que tout le monde est d'accord pour qu'on dépose au secrétariat du Conseil, la liste de l'ensemble des candidatures et que chacun vérifie éventuellement ? Ça nous évite la lecture. Ça vous va comme ça ?

Donc on dépose les deux candidatures auprès du secrétariat si vous voulez vérifier, puis on pourra procéder à un vote global pour la délibération n° 9.

(Poursuite des opérations de dépouillement)

Donc, 39 votants comme tout à l'heure,  
« LENS TOUJOURS » : 30 voix,  
« ENSEMBLE SAUVONS LENS ! » : 9 voix.

La répartition au quotient pour les 7 premiers sièges donne  
- 6 sièges pour « LENS TOUJOURS »  
- et 1 siège pour « ENSEMBLE SAUVONS LENS ! ».

Le siège au plus fort reste revient donc là à « ENSEMBLE SAUVONS LENS ! ».

Les résultats du scrutin sont les suivants :

INSCRITS .....	: 39
VOTANTS .....	: 39
ABSTENTIONS .....	: 0
BULLETINS ET ENVELOPPES NULS	: 0
BULLETINS BLANCS (en ce y compris les enveloppes sans bulletin) .....	: 0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	: 39

NOMBRE DE SIEGES A REPARTIR : 8

QUOTIENT : suffrages exprimés / nb de sièges à répartir :  $39 / 8 = 4,875$

ONT OBTENU :

. liste "LENS TOUJOURS" .....	30 voix
. liste "ENSEMBLE, SAUVONS LENS !" .....	9 voix

#### SIEGES ATTRIBUES AU QUOTIENT

(Nombre de voix que divise le quotient, le tout arrondi à l'entier inférieur)

. liste " LENS TOUJOURS "	6 sièges
. liste "ENSEMBLE, SAUVONS LENS !"	1 siège

#### SIEGE(S) ATTRIBUE(S) AU PLUS FORT RESTE

. liste " LENS TOUJOURS "	0 siège
. liste "ENSEMBLE, SAUVONS LENS !"	1 siège

Au final, la répartition des sièges est la suivante :

. liste " LENS TOUJOURS "	6 sièges
. liste "ENSEMBLE, SAUVONS LENS !"	2 sièges

**Sont donc déclarés élus en qualité de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lens :**

- |                              |                          |
|------------------------------|--------------------------|
| 1) Mme AIT CHIKHEBBIH Fatima | 5) M. BOUKERCHA Farid    |
| 2) Mme DEGOUVE Ludivine      | 6) Mme BRAET Patricia    |
| 3) M. BILLEBAULT Mickaël     | 7) Mme COROENNE Isabelle |
| 4) Mme GLEMBA Virginie       | 8) M. CLAVET Bruno       |

#### QUESTION N° 8

#### **CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE LENS « ERNEST SCHAFFNER » - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE**

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 8, la désignation du représentant de la commune au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Lens.

Là aussi, quelqu'un souhaite-t-il un vote à bulletin secret ? Pas d'abstention ? On le fait donc à main levée.

Ont été reçues les candidatures

- de Pierre MAZURE pour la liste « LENS TOUJOURS »
- et de Bruno CLAVET pour la liste « ENSEMBLE SAUVONS LENS ! »

Que celles et ceux qui votent

- pour la liste « LENS TOUJOURS » le manifestent en levant la main : 30. Merci.
- pour la liste « ENSEMBLE SAUVONS LENS ! » ? 9. C'est enregistré.

**Avec l'accord unanime de l'assemblée, il a été procédé au vote à mains levées.**

Les résultats du scrutin sont :

INSCRITS : ..... : 39  
VOTANTS : ..... : 39  
ABSTENTIONS : ..... : 0  
SUFFRAGES EXPRIMES ..... : 39

Ont obtenu :

Candidat de la liste "LENS TOUJOURS"

Monsieur Pierre MAZURE ..... 30 voix

Candidat de la liste "ENSEMBLE, SAUVONS LENS !"

Monsieur Bruno CLAVET ..... 9 voix

**Monsieur Pierre MAZURE recueillant la majorité des suffrages exprimés est désigné pour représenter la commune au Conseil de surveillance du Centre hospitalier de LENS "Ernest SCHAFFNER".**

Monsieur ROBERT :

C'est donc Pierre MAZURE qui représentera la ville au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de LENS.

#### **QUESTION N° 9**

#### **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES**

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 9 est celle pour laquelle je vous ai proposé de vérifier la liste de l'ensemble des candidats proposés dans les différentes instances, qui a été déposée au secrétariat de séance.

Je passe la parole à Monsieur HANON.

Monsieur HANON :

Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, la ville de Lens est représentée au sein de diverses instances et il convient, comme après chaque renouvellement intégral du conseil municipal, de procéder au remplacement de ses membres.

Donc, comme l'évoquait Monsieur le Maire, nous allons procéder à un vote à main levée, sauf avis contraire pour un vote à bulletin secret. Pas de vote à bulletin secret demandé ? On procède donc au vote global sur l'ensemble des représentants.

Monsieur ROBERT :

Vous avez eu connaissance des listes.

Que celles et ceux qui votent pour les candidats présentés dans toutes les instances par la liste « LENS TOUJOURS » le manifestent en levant la main : 30. Merci.

Celles et ceux qui votent pour la liste « ENSEMBLE, SAUVONS LENS ! » : 9. Merci.

Ce sont donc les candidats de la liste « LENS TOUJOURS » qui sont élus.

Je propose qu'on en affiche un exemplaire sur la porte à la sortie, comme ça tout le monde pourra en prendre connaissance si besoin, la liste étant quand même assez complète.

**Les candidats de la liste « LENS TOUJOURS » recueillant la majorité des suffrages exprimés, sont donc déclarés élus pour représenter le conseil municipal au sein des diverses instances mentionnées dans la délibération.**

⇒ [Commission locale d'évaluation des transferts de charges](#)

1 représentant titulaire

M. WATTIER Antoine

1 représentant suppléant

M. GHEYSENS Thibault

⇒ [Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales](#)

- 1 représentant : M. COURCOL Pierre-Yves

⇒ [Conseils d'administration des lycées et collèges](#)

**- Lycée Auguste BEHAL**

2 représentants titulaires

M. COURCOL Pierre-Yves

Mme MEPHU NGUIFO Laure

2 représentants suppléants

Mme BARBAUT Maryse

Mme GLEMBA Virginie

**- Lycée CONDORCET**

2 représentants titulaires

Mme DAVID Adeline

M. BILLEBAULT Mickaël

2 représentants suppléants

Mme CORRE Hélène

Mme ESSAIDI Inès

**- Lycée Maximilien de ROBESPIERRE**

2 représentants titulaires

Mme BRAET Patricia

M. LOURDEL Jordan

2 représentants suppléants

Mme DAVID Adeline

M. COURCOL Pierre-Yves

**- Collège Jean Jaurès**

2 représentants titulaires

Mme BRAET Patricia

M. BOUKERCHA Farid

2 représentants suppléants

Mme DEGOUVE Ludivine

M. LOURDEL Jordan

**- Collège Jules MICHELET**

1 représentant titulaire

Mme DAVID Adeline

1 représentant suppléant

Mme ESSAIDI Inès

**- Collège Jean ZAY**

2 représentants titulaires

M. COURCOL Pierre-Yves

Mme PETERSEN Mélissa

2 représentants suppléants

Mme MEPHU NGUIFO Laure

Mme BARBAUT Maryse

#### ⇒ Conseils d'écoles maternelles et élémentaires

	<u>1 représentant titulaire</u>	<u>1 représentant suppléant</u>
Basly Elémentaire	Mme LAGNIEZ Sandrine	M. COURCOL Pierre-Yves
Roland Maternelle	Mme LAGNIEZ Sandrine	M. COURCOL Pierre-Yves
Berthelot Elémentaire	Mme GLEMBA Virginie	Mme DEGOUVE Ludivine
Berthelot Maternelle	Mme DEGOUVE Ludivine	Mme GLEMBA Virginie
Bracke Desrousseaux	Mme LAGNIEZ Sandrine	Mme MEPHU NGUIFO Laure
Carnot	M. DESOUTTER JC	M. NYCZ Francis
Cauche	M. MAZURE Pierre	Mme PETERSEN Mélissa
Curie Elémentaire	Mme NION Christiane	Mme BARBAUT Maryse
Curie Maternelle	Mme BARBAUT Maryse	Mme NION Christiane
Jeanne d'Arc	Mme ESSAIDI Inès	Mme KAUFMANN Sophie
Jules Verne	M. CECAK Jean-François	M. COURCOL Pierre-Yves
Lapierre	Mme DUPUIS Sonia	M. OUDJANI Chérif
Macé	Mme MEPHU NGUIFO Laure	Mme NION Christiane
Maës Elémentaire	Mme ROPERTO Armelle	Mme BRAET Patricia
Maës Maternelle	Mme BRAET Patricia	Mme ROPERTO Armelle
Pasteur Elémentaire	M. LOURDEL Jordan	M. BOUKERCHA Farid
Pasteur Maternelle	M. BOUKERCHA Farid	M. LOURDEL Jordan
Rouquié	M. COURCOL Pierre-Yves	M. DESOUTTER JC
Voltaire Elémentaire	Mme BRAET Patricia	Mme DEGOUVE Ludivine
Voltaire Maternelle	Mme DEGOUVE Ludivine	Mme BRAET Patricia

#### ⇒ Conseil d'administration de l'Association Culture Commune

- 1 représentant : Mme CORRE Hélène

#### ⇒ Conseil d'administration du Musée du Louvre Lens

1 représentant titulaire  
Mme CORRE Hélène

1 représentant suppléant  
M. LANNOY Sébastien

#### ⇒ Conseils d'administration d'institutions sociales et médico-sociales

##### ⇒ E.H.P.A.D. Désiré DELATTRE

- le maire ou son représentant, de droit d'après les statuts de l'Association
- 1 représentant : Mme GLEMBA Virginie

##### ⇒ Association des Parents d'Enfants Inadaptés de LENS et environs

1 représentant titulaire  
Mme CHOCHOI Josette

1 représentant suppléant  
Mme GLEMBA Virginie

##### ⇒ Association Accueil Neuf de Cœur

1 représentant titulaire  
Mme AIT CHIKHEBBIH Fatima

1 représentant suppléant  
M. BILLEBAULT Mickaël

##### ⇒ A.P.S.A.

1 représentant titulaire  
M. BILLEBAULT Mickaël

1 représentant suppléant  
Mme AIT CHIKHEBBIH Fatima

#### ⇒ Comité technique de gestion de l'E.S.A.T. "La Vie Active"

- 1 représentant : Mme GLEMBA Virginie

⇒ Commission de suivi de site (CSS) du centre de traitement thermique de déchets ménagers (société CALLERGIE)

- 1 représentant : M. DESOUTTER Jean-Christophe

⇒ Conseil d'administration de l'Association des communes minières de France

- le maire ou son représentant, de droit d'après les statuts de l'Association
- 1 représentant suppléant : Mme CORRE Hélène

⇒ Collège électoral de la Fédération départementale de l'Energie du Pas-de-Calais (FDE62)

- 1 délégué : M. GHEYSENS Thibault

⇒ Conseiller municipal en charge des questions de défense

- 1 représentant : Mme NION Christiane

⇒ Conseiller municipal référent en sécurité routière

- 1 représentant : Mme KAUFMANN Sophie

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 10, Monsieur MAZURE.

**QUESTION N° 10**

**SYSTEME D'INFORMATION DE LA VILLE – RENFORCEMENT DE LA SECURISATION NUMERIQUE - ADHESION AUX CENTRALES D'ACHATS PUBLIQUES NATIONALES RESAH ET FOCUS NUMERIQUE**

(Rapporteur : Pierre MAZURE)

Monsieur MAZURE :

Oui, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne le système d'information de la ville et le renforcement de la sécurisation numérique.

Suite aux récents événements ayant affecté le système d'information de la ville et à l'acte de cyber-malveillance survenu fin décembre 2025, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la ville de Lens aux centrales d'achats publics nationales « RESAH » et « FOCUS NUMERIQUE » spécialisées dans le domaine informatique et numérique, permettant à la collectivité de bénéficier de marchés publics déjà passés, juridiquement sécurisés, mutualisés, immédiatement mobilisables, techniquement et économiquement avantageux.

C'est pourquoi il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer le bulletin d'adhésion à ces centrales d'achat ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ces adhésions afin de permettre le recours aux marchés proposés avec « RESAH » et « FOCUS NUMERIQUE » pour les besoins de la commune.

J'en ai terminé, Monsieur le Maire.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Demande de vote ? Non.

La délibération est adoptée.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

La délibération n° 11, c'est Monsieur GHEYSENS.

#### **QUESTION N° 11**

#### **RESSOURCES HUMAINES – RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024**

**(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)**

Monsieur GHEYSENS :

Merci, Monsieur le Maire.

Mes très chers et très estimés collègues, le rapport social unique 2024 nous montre une réalité claire : notre ville avance humainement et collectivement.

Le personnel communal continue de se féminiser avec désormais 331 femmes, soit un peu plus de 55 % de nos effectifs et nos équipes restent stables avec 579 agents titulaires et stagiaires qui assurent jour après jour la continuité du service public.

Mais ce rapport nous rappelle aussi un défi important : dans les 10 ans à venir, 155 agents partiront à la retraite. Cela veut dire que nous devons préparer l'avenir, former, transmettre les savoir-faire et adapter nos compétences aux besoins nouveaux, notamment ceux de la transition écologique.

Nous constatons également une baisse des emplois aidés, conséquence de décisions nationales, mais nous choisissons d'ouvrir davantage nos portes aux emplois saisonniers parce que nous croyons à la jeunesse et à sa place dans le service public.

La masse salariale augmente, non pas parce que nous recrutons plus mais parce que les cotisations CNRACL ont été relevées au niveau national.

Enfin, je veux souligner notre engagement en matière d'inclusion : avec 8,18 % de travailleurs en situation de handicap, nous dépassons largement l'obligation légale. C'est une fierté.

Et je voudrais conclure en disant que le RSU ne peut jamais se résumer à des chiffres. Derrière chaque ligne, il y a des femmes et des hommes, près de 700 personnes qui donnent leur temps, leur intelligence, leur énergie, parfois au prix de leur santé, pour faire

vivre chaque jour le service public. Il y a ce travail réel, souvent invisible, qui ne s'écrit dans aucune case, mais qui fait battre le cœur de la collectivité. Nous sommes fiers de les avoir à nos côtés, fiers de leur engagement, fiers de ce qu'ils accomplissent pour les Lensois. Et c'est aussi cela que nous devons porter politiquement : la reconnaissance profonde de celles et de ceux qui font vivre notre ville. Je vous remercie.

Monsieur ROBERT :

Merci Monsieur GHEYSENS. Monsieur OZOG, vous avez la parole.

Monsieur OZOG :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce bilan des ressources humaines appelle plusieurs remarques importantes.

D'abord, sur l'évolution globale, les effectifs augmentent légèrement en passant de 599 à 601 agents mais derrière cette stabilité apparente, les choix de répartition interrogent fortement. Vous avez créé 8 postes supplémentaires dans l'administratif pendant que dans le même temps, la police municipale perd 2 agents, soit moins 10 points de leur effectif. La culture en perd également 2. Autrement dit, on renforce les bureaux, on affaiblit le terrain.

Même constat dans la structure des emplois, les postes de catégorie A augmentent + 9 points, tandis que les catégories C baissent de 3 points, alors que ce sont celles et ceux qui sont au contact direct des habitants et qui entretiennent notre cadre de vie.

Pour notre groupe, ce n'est pas le bon signal.

Nous défendons une gestion rigoureuse des effectifs avec une priorité donnée à la sécurité, à la culture et au cadre de vie qui sont des attentes fortes de nos concitoyens. Sur la police municipale justement, comment expliquer cette baisse d'effectifs de 2 gardiens, qui sont d'ailleurs les agents au contact de la population, alors que même vous affichez des ambitions de renforcement ?

La réalité, chacun la connaît : notre commune peine à recruter et à fidéliser des policiers municipaux, notamment parce qu'ils ne sont pas équipés d'armes létales, ce qui peut légitimement susciter un sentiment de manque de protection dans l'exercice de leurs missions. Dans le contexte actuel, les agents de police municipale sont en position de force pour choisir leur employeur. Ils se dirigent donc dans les communes qui leur proposent la meilleure protection, le meilleur équipement et bien sûr la rémunération la plus attractive. Ils ont d'ailleurs une part fixe de l'I.F.S.E. qui peut être réévaluée à hauteur de 30 % de leur traitement, mais ce qui n'est pas le cas malheureusement à Lens. Il y aura d'ailleurs bien des communes dans le bassin minier où ces conditions seront toutes réunies et Lens sera d'autant moins attractive par rapport aux villes voisines.

Dans ces conditions, comment comptez-vous atteindre vos objectifs d'embauche de policiers municipaux si vous n'arrivez déjà pas à stabiliser les effectifs ?

Par ailleurs, plusieurs indicateurs sont aussi préoccupants : une moyenne d'âge supérieure à la moyenne nationale de 7 points, 32 % des agents ont plus de 55 ans, dont 12 % ont plus de 60 ans et seulement 1% d'apprentis, alors même que l'apprentissage est justement un levier essentiel pour préparer les remplacements et préparer l'avenir de notre collectivité.

Comment anticipez-vous les nombreux départs à venir ? Quelle est la stratégie de renouvellement ?

Enfin, la situation sociale se dégrade, tout comme l'absentéisme de nos agents. Les accidents du travail augmentent de 11 %, les maladies professionnelles explosent de 145 %. La maladie reste à un niveau très élevé, plus de 10 500 jours de maladie sur l'année 2024.

Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour protéger nos agents ? Ou y a-t-il un malaise dans la gestion de nos effectifs, ce qui fait grimper incontestablement les absences ?

Pour conclure, nous appelons à une remise à plat de la gestion des ressources humaines avec des choix plus cohérents, plus proches du terrain et alignés avec les priorités et les attentes des habitants, la sécurité et le cadre de vie.

Je vous remercie.

Monsieur ROBERT :

Allez, Monsieur GHEYSENS, vous avez quelques éléments.

Monsieur GHEYSENS :

Sur les retraites, je voudrais rassurer Monsieur OZOG, ce n'est pas récent, c'est déjà un mouvement qui est en place depuis longtemps, c'est une transition démographique qui a lieu et c'est quelque chose que nous instruisons très sérieusement.

Sur le manque d'attractivité des emplois à la ville, vous n'êtes pas sans savoir que les métiers évoluent, changent et que nous devons faire avec ce manque d'attractivité de la fonction publique - effectivement, on est confronté à une difficulté de recrutement - mais je pense qu'elle est partagée par l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

Je pense aux entreprises privées puisqu'il m'a été rapporté que même des entreprises industrielles ont du mal à recruter des agents et elles font même parfois appel à une main d'œuvre étrangère, ce qui est une réalité. Alors nous, on n'y est pas encore puisqu'on recrute des agents qui sont normalement du territoire et avec la nationalité française mais voilà, c'est une situation que nous avons identifiée, sur laquelle nous travaillons tout à fait sérieusement et depuis très longtemps.

Monsieur ROBERT :

Madame DAVID, vous avez la parole.

Madame DAVID :

Bonjour à tous. Je voudrais surtout revenir par rapport aux différents arrêts maladie, maladies professionnelles, etc. Il faut quand même noter un allongement des carrières, donc l'âge des agents qui augmente. Il faut aussi noter qu'une maladie professionnelle déclarée ne signifie pas être en arrêt, ce n'est pas forcément la même chose.

Par contre, on devrait plutôt mettre en avant les aménagements, les reclassements qui sont mis en place au sein de la ville, comme l'a noté Monsieur GHEYSENS, avec le taux de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés qui est au-dessus de ce que la loi exige. Merci.

Monsieur ROBERT :

Après, il ne faut pas oublier que ce rapport social unique est aussi une photographie à l'instant T et donc on peut avoir des procédures de recrutement qui font qu'on constate dans les effectifs - et c'est le cas notamment de la police municipale, on n'a pas baissé le nombre de contrats ouverts au niveau de la police municipale - qu'on a des mouvements. Aujourd'hui, on a un chef de police qui arrive le mois prochain. L'emploi était vacant parce que le précédent est parti en fin d'année dernière.

Donc, si on s'arrête uniquement sur cette période-là de l'année, c'est sûr qu'on a un poste qui peut apparaître vacant et c'est ça aussi qui installe peut-être le doute dans la partie du nombre de postes réellement ouverts et en tout cas pourvus au niveau de la ville de Lens, le temps que ces recrutements se fassent.

Puis on n'oppose pas les agents de proximité avec les agents administratifs : l'ensemble concourt à l'avancée de la ville et notamment sur les différents sujets qui nous amènent cet après-midi à vous présenter des délibérations.

Après, au niveau national, on a une baisse aussi des crédits d'apprentissage et les collectivités n'y échappent pas. Quand on avait plus de 30 contrats l'année dernière, qu'on n'en a plus que 2 cette année, obligatoirement, ça se retrouve aussi dans nos effectifs et dans ce rapport social.

Tout comme on peut le prendre d'une autre façon, avec la pyramide des âges, pour les agents qui terminent leur carrière à Lens et qui ne cherchent pas à changer de collectivité, c'est aussi à la fois une preuve de confiance, mais en même temps une preuve quelque part peut-être de bien-être dans cette fonction publique locale qui est celle de la ville de Lens. Donc on peut aussi regarder de cette façon-là plutôt positivement, plutôt que toujours essayer de regarder l'aspect qui peut être traduit de façon négative.

On n'a pas de vote sur ce rapport, c'est une prise de connaissance au Conseil municipal. Par contre, on doit voter qu'il a bien été présenté. C'est un peu paradoxal, mais voilà, il y a peut-être des choses à changer dans la loi.

Je vous propose donc de voter que le rapport a bien été présenté au Conseil municipal. Donc votes « pour » ? Normalement on a l'unanimité. Merci beaucoup.

⇒ **Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la présentation du rapport social unique de l'année 2024.**

Monsieur ROBERT :

On continue avec la délibération n° 12, toujours Monsieur GHEYSENS, sur l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier.

### **QUESTION N° 12**

#### **ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF)**

**(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)**

Monsieur GHEYSENS :

Merci, Monsieur le Maire.

Mes très chers et très estimés collègues, le Règlement Budgétaire et Financier que nous vous proposons est un document technique, c'est vrai, mais ce serait une erreur de n'y voir qu'un simple cadre administratif. Il s'agit en réalité d'un choix politique parce qu'il dit comment nous gérons l'argent public et surtout pour qui nous le faisons.

Les finances et le budget, ce ne sont pas que des chiffres, ce sont des priorités, des engagements, des décisions qui inscrivent la ville dans le temps. Et derrière ces décisions, il y a les Lensoises et les Lensois. Nous comptons pour vous parce que vous comptez pour nous.

Ce règlement fixe des règles claires : comment nous préparons le budget, comment nous engageons les dépenses, comment nous suivons les projets dans la durée, comment nous pilotons l'investissement, la dette et les subventions. Il garantit que chaque engagement pris par la collectivité est assumé, suivi et expliqué. Nous avons fait le choix de la sincérité et de la responsabilité : un budget lisible, des engagements maîtrisés, une vision dans le temps long.

La gestion pluriannuelle n'est pas une contrainte, c'est une garantie de sérieux pour les élus. Pour les services, pour nos partenaires et pour les citoyens, ce règlement est aussi un cadre de respect, respect du travail des services, respect des partenaires et des associations, respect des entreprises. Nous comptons sur eux et ils doivent pouvoir compter sur nous.

Enfin, ce texte rappelle une évidence essentielle : l'argent public est précieux. Chaque euro doit être utile, chaque décision doit servir l'intérêt général et s'inscrire dans le projet que nous portons pour Lens.

Adopter ce Règlement Budgétaire et Financier, ce n'est pas cocher une obligation réglementaire, c'est affirmer une méthode, une exigence et une responsabilité collective. C'est dans cet esprit que je vous propose de l'adopter.

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ? Une demande de vote ?

Donc, pour la délibération n° 12 :

Votes « pour » : 30. Merci.

Abstention : 9. C'est enregistré.

Pas de vote « contre » ? Non.

La délibération n° 12 est adoptée.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

**Pour..... 30**

**Contre..... 0**

**Abstentions..... 9 (M. Bruno CLAVET, Mme Isabelle COROENNE, M. Maxime OZOG, Mme Virginie ZAVODSKI, M. Alexis AUDANT, Mme Frédérique LAUWERS, M. Jonathan PONTHEU, Mme Marie MAY et M. Serge DE SCHEPPER)**

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 13, c'est toujours Monsieur GHEYSENS.

### **QUESTION N° 13**

#### **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2026**

**(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)**

Monsieur GHEYSENS :

Merci, Monsieur le Maire.

Mes très chers et très estimés collègues, avant de dire un mot sur le rapport d'orientations budgétaires, Monsieur le Maire, permettez-moi, puisque je ne l'avais pas encore fait, de vous adresser mes félicitations pour votre élection et pour la confiance renouvelée que les Lensois vous accordent. J'ai la conviction que nous saurons être à la hauteur ensemble des attentes de nos concitoyens dans un contexte national et global de plus en plus contraint.

Nous savons que les finances publiques locales sont aujourd'hui soumises à des tensions durables : inflation, coûts énergétiques, fragilisation des infrastructures, crises sociales et environnementales, ce ne sont plus des aléas ponctuels, mais un cadre d'action profondément transformé auquel les communes doivent s'adapter avec lucidité.

Et pourtant, Lens aborde cette période dans une situation plus solide que beaucoup d'autres territoires. Cela ne relève ni de la chance ni de l'improvisation, mais d'une ligne claire tenue avec constance depuis plusieurs années : maîtrise des dépenses, stabilité fiscale, investissements utiles et préservation de nos marges de manœuvre. Nos recettes ont progressé sans hausse des taux d'imposition, nos dépenses ont été contenues sans dégrader le service public, notre épargne est restée solide et notre endettement parfaitement maîtrisé.

Cette gestion responsable nous place aujourd'hui en capacité d'agir. C'est ainsi qu'en 2026, quand de nombreuses communes devront augmenter leurs impôts, Lens peut faire un autre choix : une baisse de 5 % des taxes foncières. C'est un geste concret en faveur du pouvoir d'achat et du dynamisme local. C'est aussi une politique volontariste pour les familles, pour la jeunesse, pour la vie quotidienne et un maintien d'un haut niveau d'investissement afin de transformer durablement la ville.

Mesdames et Messieurs, mes très chers et très estimés collègues, j'aimerais désormais élargir notre regard.

Nous vivons la fin du cycle du charbon et de l'après-charbon, mais Lens n'est pas née avec la mine et Lens ne disparaît pas avec elle. Au 19<sup>ème</sup> Siècle, un peu avant l'essor minier, Guislain DECROMBECQUE, maire de Lens de 1846 à 1865, a incarné une vision dont nous devons nous inspirer aujourd'hui. Né dans une famille de maîtres de poste, il a vu son métier décliner avec l'arrivée du chemin de fer mais il n'a pas choisi la nostalgie. Il a choisi l'innovation, l'intelligence, le courage, l'engagement, le travail. Il a asséché les marais, innové sans relâche et transformé une plaine réputée inculte en terre fertile. Cette œuvre visionnaire a préparé la prospérité qui a suivi. Guislain DECROMBECQUE n'a pas seulement cultivé la terre, il a cultivé l'avenir.

Aujourd'hui, nous sommes à nouveau dans un moment analogue. Un ancien monde se referme, le nouveau n'est pas encore totalement installé et ce sont les villes capables de penser loin, de regarder au-delà de l'immédiat, qui prendront de l'avance. La transition écologique n'est pas une contrainte, elle est notre prochaine chance historique, notre prochaine prospérité possible. Parce que nous avons bien géré hier, nous pouvons la construire aujourd'hui.

Monsieur le Maire, le rapport d'orientations budgétaires est l'occasion de dire que vous inscrivez, que nous inscrivons ensemble Lens dans cette continuité de lucidité et de courage. Notre ville a déjà connu plusieurs renaissances, elle en prépare aujourd'hui une nouvelle et c'est ensemble que nous allons l'écrire. Je vous remercie.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci, Monsieur le Maire.

Alors, quand je vois le bla-bla qui vient de nous être servi, ça me fait penser à une citation qui vise à dire que la culture c'est comme la confiture, moins on en a et plus on l'étale.

Et là, je vois qu'on a discuté évidemment plus de l'histoire de LENS finalement que du D.O.B., parce qu'à vous entendre, tout irait bien, les recettes augmentent, la dette serait maîtrisée, les investissements seraient soutenus. C'est exactement le même discours qu'en 2025, 2024, 2023, 2022, 2021 et 2020. Et c'est bien ça le problème, rien ne change !

Alors oui, les recettes augmentent, enfin elles augmentent, il faut le dire vite. Elles suivent surtout un mouvement qui ne dépend pas de vous, entre revalorisation nationale et inflation. Et quand on regarde de plus près, on s'aperçoit surtout que pour tenir l'équilibre, vous avez recours à un nouvel emprunt de 17 300 000 euros. Donc derrière cette prétendue hausse de recettes, il y a surtout de la dette. C'est une façon assez particulière de présenter les choses.

Et puis, une question simple se pose : où est passé le produit de la vente du stade ? On nous en parle depuis des mois mais dans ce rapport, il est absent, pas mobilisé, pas visible, pas utilisé.

En revanche, pour financer vos annonces, vous faites appel à l'emprunt. Autrement dit, vous choisissez d'hypothéquer l'avenir plutôt que d'utiliser des ressources exceptionnelles déjà identifiées. Et cela nous amène directement à vos annonces : baisse de 5 % du taux communal de la taxe foncière, baisse du prix de la cantine. Sur le principe, personne ne va s'y opposer, ce sont des mesures attendues.

Mais la question est encore simple, avec quel argent ? Parce qu'aujourd'hui les finances de la ville ne permettent pas de financer ces mesures de manière structurelle, sinon vous l'auriez fait déjà avant. Alors vous empruntez. Et là, il faut le dire clairement, on fait du pouvoir d'achat à crédit, on affiche des mesures populaires, mais on les finance avec la dette. Et à un moment donné, il faut se poser la question, qu'est-ce que tout cela va amener, si ce n'est finalement des mesures, des effets d'annonce et de la communication ? Parce que si ces mesures reposent sur de l'emprunt et non sur des marges réelles, alors elles ne sont pas soutenables dans le temps. D'ailleurs, cela fait écho à cette phrase dans votre document qui est assez révélatrice : « des hypothèses budgétaires prudentes qui restent à affiner parce que la préparation est toujours en cours. »

Donc, après 13 ans de responsabilités, vous nous expliquez que tout reste à affiner, que rien n'est totalement stabilisé. Cela en dit long, on est censé débattre d'orientations et on se retrouve avec un budget encore en construction. Cela donne quand même le sentiment d'une trajectoire assez floue. Pendant ce temps, les dépenses, elles, ne sont pas floues, elles augmentent.

Et quand les recettes suivent à peine pendant que les dépenses progressent, ce n'est pas de la gestion, c'est une dérive. Et cette dérive, elle vient en grande partie de la masse salariale. Là encore, soyons clair, ce n'est pas une question de revalorisation du point

d'indice, c'est une question de pilotage. Avec 22 303 jours d'absences sur une année, soit plus de 60 agents absents à temps plein, on est au-dessus des moyennes des villes comparables. Et pourtant, des solutions existent.

On peut faire mieux avec moins sans supprimer des postes, par exemple en ne remplaçant pas une partie des départs à la retraite. 15 départs non remplacés par an, c'est environ 800 000 € d'économies, 800 000 € que l'on pourrait investir directement dans le cadre de vie des habitants.

Parce que c'est cela le cœur du problème : quand les dépenses de fonctionnement ne sont pas maîtrisées, elles bloquent tout le reste, elles empêchent d'investir, elles empêchent de se projeter. Et malgré ces efforts insuffisants, on reste au-dessus de la moyenne de notre strate, autour de 849 € par habitant, avec un écart de 2 à 3 %. On dépense plus sans faire mieux.

Egalement, vous parlez aussi de dette maîtrisée, mais plus de 80 % de cette dette est à taux variable. Cela signifie une exposition directe aux fluctuations : si les taux montent, les charges montent. Là encore, ce n'est pas une dette sécurisée, c'est une dette incertaine. Et au final, on se retrouve avec une situation assez claire : des recettes fragiles en partie construites sur la dette, des annonces financées par l'emprunt, des dépenses qui dérivent et en face des sujets essentiels comme la sécurité ou le centre-ville qui sont à peine traités.

D'ailleurs, en matière de sécurité, je ne doute pas des compétences de Madame KAUFMANN dont les expériences à la SNCF et à la FNAC permettront sûrement de faire un meilleur travail que Monsieur MAZURE.

Mais quant au commerce ? On attend toujours un signal de votre part pouvant prouver votre volonté à vous saisir du sujet qui, je le regrette, n'a même pas mérité une délégation d'adjoint.

Alors oui, on peut globalement continuer à présenter cela comme une gestion équilibrée, mais en réalité, on est plutôt dans une gestion à vue avec beaucoup d'annonces et peu de transformations. Et c'est bien cela le fonds du problème, l'éternel problème : vous administrez la ville, mais vous ne la transformez pas et vous ne la transformerez pas.

Monsieur ROBERT :

La bonne nouvelle, c'est que vous non plus vous ne la transformerez pas, mais bon, ça c'est encore autre chose.

Pour pouvoir lire le document d'orientations budgétaires, Monsieur CLAVET, il faut d'abord rappeler que ce n'est que le rapport d'orientations budgétaires. C'est un document plus littéraire que le budget qui sera examiné à la prochaine séance. Ce document fait aussi suite à la campagne.

Mais je note qu'en un mois, vous avez changé d'avis à ce niveau-là parce que vous faites une lettre ouverte aux agents pour maintenir l'ensemble des postes et vous dites aujourd'hui que vous ne remplacerez pas les départs en retraite.

Enfin, voilà, il y a aussi - vous me permettez quand même de finir, Monsieur CLAVET ? - des incohérences là-dessus qui sont bien réelles dans ce que vous évoquez entre la fin février, début mars peut-être, et aujourd'hui lors de l'examen de ce rapport d'orientations budgétaires.

Pour ce qui est de l'équilibre du budget qu'a évoqué Monsieur GHEYSENS, aujourd'hui la somme de la vente de Bollaert ne peut pas être affectée complètement parce que vous avez engagé un recours. Donc, on a aussi cette prudence-là de regarder comment on peut gérer sainement le budget. C'est juste de la prudence.

Vous savez, on n'est pas fou dans la façon dont on approche les choses et quand on avance que l'on va baisser les impôts de 5 % dès cette année, nous - vous c'était pour l'année prochaine - on est vraiment sur cette notion de regarder ce qu'on a pu faire, comment on a pu constituer notre budget et nos prévisions budgétaires sur l'ensemble du mandat pour pouvoir engager cette baisse dès 2026.

Alors après, affirmer que 80 % de notre dette est à taux variable, là aussi c'est une belle hérésie.

Donc regardez la réalité, on est sur les orientations qui montrent que quelque part aussi - avec la liste que j'ai eu le plaisir de conduire - l'ensemble des engagements que nous avons pris sont déjà actés dans cette projection budgétaire dès la première année pour les actions les plus marquantes.

C'est ça aussi être au service et au contact de la population et encore un peu plus entre le moment où on a réalisé ce programme et le moment où aujourd'hui on peut donner les orientations pour le budget, on voit la préoccupation du pouvoir d'achat au moment où les charges explosent et au moment où le quotidien devient un peu plus dur pour chaque famille. Nous avons décidé d'agir sur le pouvoir d'achat et on peut se rendre compte de ce que peut faire la commune pour les impôts fonciers, pour les ados avec la carte qu'on va leur proposer, l'accompagnement de l'activité sportive, mais aussi la cantine, ce sont des concrétisations dès 2026. Voilà, c'est ça la continuité de ce qu'on a voulu engager dans le cadre de cette campagne, ce sont ces réalisations aujourd'hui.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur WATTIER puis Monsieur CLAVET reprendra la parole.

Monsieur WATTIER :

Monsieur le Maire, je vous remercie.

Je voudrais apporter quelques éléments chiffrés par rapport à ce que nous venons d'entendre. J'ai du mal à comprendre qu'on nous indique que Lens n'est pas une ville qui se tourne vers l'investissement.

J'ai fait une petite étude comparative entre notre ville et la moyenne de la strate. Sachez que, au cours des 10 derniers exercices, la ville de Lens a investi en moyenne un peu plus de 5 000 € par habitant. Sur les 10 derniers exercices, la moyenne de la strate est à 3 450 €,

ce qui fait quasiment 50 % en plus par rapport à la moyenne de la strate. Donc dire qu'il n'y a pas d'investissement, j'ai du mal à le comprendre.

Je pourrais aussi étendre le comparatif au village témoin ou à la ville témoin, je vais dire de l'opposition, où là la moyenne est à 4 000 € sur les 10 ans, donc ce qui fait quand même un écart entre nos 2 communes de l'ordre de 25 % sur 10 ans, ce qui n'est pas neutre.

Ensuite, j'aimerais revenir sur les dépenses de personnel parce que je peux réduire mes dépenses de personnel, mais aujourd'hui, j'ai du mal à croire - si on retire 15 personnes pendant 6 ans, ça fait quand même 90 emplois - qu'on puisse conserver le même type de service, la même qualité de service qu'on peut avoir aujourd'hui.

Je vais prendre un exemple très simple : imaginons que demain, je décide de ne plus avoir dans mes dépenses de personnel le service de propreté géré par la commune et je fais de la prestation de service à côté. Ce que je vous propose, c'est de corriger un peu ce qui vient de nous être dit : les chiffres donnés sur le personnel sont bons, mais j'aimerais ajouter par rapport à ça la ligne « autres achats et charges externes » qui correspond justement à ces prestations de services. Et force est de constater que sur notre commune, nous respectons exactement la moyenne de la strate : au cours des 10 derniers exercices, nous avons augmenté de 15 % de 14,99 % exactement là où la strate a augmenté de 15,10 % et où la ville témoin a augmenté de 17,86 % pendant cette période.

Et on peut constater, sur cette partie-là justement, que les autres achats et charges externes chez nous ont augmenté de 12 %, sur la strate de 23 % et en revanche sur la ville témoin de 77,6 %, on voit ce transfert de charges.

Et enfin, permettez-moi, Monsieur le Maire, de revenir sur l'endettement de la commune. Au cours de la dernière mandature, l'endettement de la commune a diminué de 46 %. Nous sommes bien en-dessous de l'endettement moyen de notre strate. Pour vous donner de nouveau quelques chiffres, notre ville est à 773 € d'endettement par habitant, là où la strate est à 986 € et la ville témoin est à 1 128 €.

Aujourd'hui, force est de constater que l'équipe qui a été élue est venue avec un programme ambitieux qui nécessite des moyens. Aujourd'hui, nous sommes en phase d'investissement et cette phase d'investissement peut passer par de l'emprunt car, comme nous le savons tous, on ne peut pas aller chercher de l'emprunt pour des dépenses de fonctionnement, mais uniquement pour des dépenses d'investissement.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur CLAVET :

Alors, je voudrais répondre aux deux élus de Monsieur DUCASTEL. Alors, désolé, j'ai oublié vos noms quand vous n'étiez pas là pendant 6 ans, j'ai du mal à m'en souvenir.

Néanmoins, concernant la suppression des postes, et pour répondre d'ailleurs à Monsieur ROBERT, en effet, un courrier a été distribué et celui-ci a été très clair. C'est parce que d'ailleurs, c'est vous qui avez fait courir la rumeur comme quoi je voulais supprimer tout un tas de postes. La réponse a été évidemment « non », le but est de ne pas remplacer des

départs à la retraite - 15 par an en effet – mais ce n'est pas de supprimer des postes d'agents qui sont déjà en place. Et le but évidemment était de permettre à des agents déjà en poste de d'évoluer au sein de la collectivité.

Voyez-vous, ça c'est la différence qu'il y a entre vous et moi. Et je vais prendre l'exemple de villes voisines où en 2014, il y avait près de 700 agents à HENIN-BEAUMONT, aujourd'hui il y en a 500 et la ville tourne beaucoup mieux, beaucoup mieux qu'à LENS en matière de propreté, en matière de sécurité, en matière de culture, en matière de cadre de vie.

Donc je sais que ça vous fait du mal de l'entendre, mais c'est la réalité. Concernant le financement et concernant la dette, excusez-moi, vous dites que ces mesures sont possibles grâce à la bonne gestion, mais c'est faux !

Il y a aujourd'hui un emprunt de 17,5 millions d'euros qui est annoncé dans ce rapport. Donc évidemment, ce ne sont pas les finances qui le permettent, c'est la dette que vous allez contracter pour financer vos mesures parce qu'évidemment, vous êtes aujourd'hui un peu pris à la gorge et parce que vous avez été incapables pendant des années de dégager des marges de manœuvre, de dégager du financement, de l'autofinancement, de l'épargne. Et aujourd'hui, ça se ressent. Ça se ressent en tout cas dans le rapport d'orientations budgétaires que vous nous proposez.

Et c'est d'ailleurs pour ça que vous endettez aujourd'hui la ville.

Monsieur DAUBRESSE :

Je n'ai pas beaucoup de voix aujourd'hui donc je vais être court.

Monsieur CLAVET nous dit qu'on va faire des emprunts pour financer du fonctionnement. Monsieur CLAVET, à l'école BRIOIS, vous avez dû sécher les cours de finances parce que ce n'est pas possible et c'est interdit.

(propos inaudibles de M. CLAVET)

Pour financer vos mesures, vous avez parlé de la cantine, vous avez parlé d'un train de mesures de fonctionnement et vous parlez d'emprunt. Or, ce n'est pas possible.

Alors, sauf si à l'Assemblée nationale, tout d'un coup, par miracle, vous récupérez un droit de parole, peut-être que... et puis si vous récupérez un droit pour faire voter les lois... Mais ce que vous évoquez, ce n'est pas possible et nous, on a toujours respecté les textes. Donc, à un certain moment, arrêtez de dire qu'on emprunte pour financer du fonctionnement, ce n'est que la preuve que vous avez séché les cours de finances à l'école BRIOIS.

(propos inaudibles de M. CLAVET)

Monsieur ROBERT :

Allez, allez... Madame CORRE. S'il vous plaît...

(propos inaudibles de M. CLAVET)

Monsieur DAUBRESSE :

Maintenant, il paraît que je ne suis pas beaucoup au CH de Lens, sauf que Monsieur CLAVET ne sait pas quel est le rôle d'un président de conseil de surveillance parce que,

M. ROBERT : pas plus que la question de fonctionnement d'un budget.

Monsieur DAUBRESSE :

ça aussi, à l'école BRIOIS, on sèche les cours de santé. Par exemple, Monsieur BRIOIS, qui siège normalement au groupement hospitalier de territoire que je préside, au comité des élus locaux du groupement hospitalier de territoire, n'est jamais venu en 6 ans.

Monsieur CLAVET : (sans micro)

Comme vous à LENS.

Monsieur DAUBRESSE :

Comme moi à Lens ? Je le préside ! Monsieur CLAVET, arrêtez de jouer les guignols !

Monsieur ROBERT :

Allez, Madame CORRE.

Madame CORRE :

Moi, j'ai entendu comme tout le monde tout à l'heure, 155 départs en retraite sur les 10 ans à venir. Donc, si on n'en remplace pas 15 par an, en gros, on ne remplace à peu près personne dans les départs en retraite : sur certains métiers, ça risque d'être compliqué, Monsieur CLAVET.

(propos inaudibles de M. CLAVET)

On vous a laissé parler, vous me laissez parler, s'il vous plaît. Vous me laissez parler.

Monsieur CECAK : (sans micro)

A l'assemblée, il n'ouvre pas sa gamelle !

Madame CORRE :

J'aimerais bien d'ailleurs, à ce propos, que la défiance et le conflit permanent ne soient pas des modes de fonctionnement de votre groupe, Monsieur CLAVET. Vous passez votre temps à incriminer les personnes nommément, nommément, et donc ce n'est juste pas acceptable. La ville de LENS mérite mieux et a un peu plus de hauteur de vue.

Je vois déjà les esprits taquins qui disent que pour moi, la hauteur de vue c'est plus facile peut-être que pour d'autres ou l'inverse, je ne sais pas, mais néanmoins, j'attends que vous soyez un peu plus respectueux de la sérénité et de la dignité des débats, ça c'est la première chose.

Deuxième chose que j'ai envie de dire simplement en guise de conclusion : vous n'êtes pas d'accord avec nous et c'est tant mieux parce que si nous partagions les mêmes vues, nous aurions un problème. Donc c'est parfait. Vous êtes sur votre ligne. Nous sommes sur la nôtre et le débat a été tranché le 15 mars.

Donc, s'il vous plaît - je vous ai laissé parler, vous n'êtes pas sans m'évoquer certains de mes élèves dont vous seriez le premier à dire que le système est trop laxiste avec eux – à voir la façon dont vous respectez les gens, j'ai l'âge d'être votre mère, à minima, j'attends un minimum de respect.

Monsieur ROBERT :

Monsieur DAUBRESSE, attendez, on va vous donner le micro.

Monsieur DAUBRESSE :

J'ai une question à poser à Monsieur CLAVET : « Est-ce que vous engagez à publier mon état de présence au Conseil de surveillance depuis 2010 ? » Ce que je viens de demander à Monsieur DONUS, est-ce que vous vous engagez à le publier sur votre Facebook pour prouver que je ne suis jamais là ?

Monsieur CLAVET : (sans micro)

Déjà, je vais demander la réponse.

(propos inaudibles de plusieurs élus)

Monsieur ROBERT :

Il y a 3 minutes, vous étiez sûr. C'est un peu compliqué.

(propos inaudibles de plusieurs élus)

Donc c'est à géométrie variable.

(propos inaudibles de plusieurs élus)

Non mais il ne répondra pas, Monsieur CLAVET.

(propos inaudibles de plusieurs élus)

Allez, on revient au rapport d'orientations budgétaires parce qu'a priori, il n'y aura pas de point de convergence à ce niveau-là, même sur des affirmations. Vous avez bien pris la teneur de ces propos entre une affirmation et le contraire, la contradiction derrière, il n'y a pas forcément de lien et en tout cas pas de continuité.

Monsieur PONTHEU, vous avez la parole.

Monsieur PONTHEU :

Mes chers collègues, bonjour.

On va revenir un petit peu sur le fonds et je voudrais en fait souligner moi ce qui me dérange un petit peu, c'est que tout à l'heure, il y a quand même deux propositions qui ont été faites en faveur du personnel et donc j'ai eu des constats en retour, je n'ai pas eu d'éléments de réponse, c'est dommage.

C'était un petit peu le rôle de l'opposition, là, d'être force de proposition, de vous mettre des outils dans la caisse à outils et de vous les tendre pour les prendre. Vous ne les avez pas pris, tant pis.

Je vais avoir une deuxième question : dans un contexte budgétaire national et international qui est actuellement très tendu, je ne l'apprends à personne, le budget que vous nous présentez, enfin l'orientation budgétaire que vous nous présentez, est certes à l'équilibre - là-dessus, pas de problème - par contre, je n'extrait pas de ligne directionnelle prioritaire.

Donc ma question, elle est très simple : en cas de tension financière, quelles seront les priorités et les compromis pour maintenir votre orientation budgétaire ?

Je vous remercie.

Monsieur ROBERT :

Je n'ai pas de boule de cristal, mais vous voyez que dans notre orientation budgétaire, nous avons ciblé les mesures liées au pouvoir d'achat - donc par rapport à la population - qui sont effectives tout de suite.

Après, quand on a eu la crise de l'énergie la fois dernière, on n'était pas en pleine période d'orientation budgétaire et de choix du budget, et on a su réajuster avec les budgets supplémentaires. Donc on verra par la suite comment ça évoluera.

Quand on a eu la première crise de l'énergie, on a eu des surcoûts de l'ordre d'un 1 000 000 € et ça a pu être pris en charge sur des choix budgétaires qui ont été faits au cours de l'année.

Pas de remarques ?

Donc, je dois vous faire voter comme quoi on a bien eu ce débat.

Je pense que celles et ceux qui ne le constateront pas ont dû avoir une petite absence.  
Donc vous constatez bien que le débat a eu lieu.

Votes « pour » : 39

Voilà. La loi est comme ça, ce n'est pas moi qui l'ai faite, mais on est obligé de l'appliquer.

Pas de vote contre ? non

Pas d'abstention ? non

Le rapport s'est bien déroulé dans cette séance et on pourra donc présenter derrière un élément supplémentaire pour le budget lors de la prochaine réunion de ce Conseil.

⇒ **Le Conseil prend acte, à l'unanimité de ses membres présents, de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire.**

#### **QUESTION N° 14** **QUESTIONS ORALES**

Il n'y a pas de question orale.

Monsieur ROBERT :

La séance est levée.

Merci de votre présence.

La séance est levée à 15 heures.

**Le Maire,**



**Sylvain ROBERT**



**La secrétaire de séance,**



**Mélissa PETERSEN**